

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

(Franc de Port.)

me année.

Sainte Anne de la Pocatière, 1re juin 1867.

Numéro 15

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

s. 9d., payable invariablement
d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des
écueils, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne

2me " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons
conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES PLANTES A FOURRAGE.

DU CHOIX DES PLANTES FOURRAGÈRES, EU ÉGARD AU GOUT
DES DIVERSES SORTES D'ANIMAUX.

Le goût plus ou moins marqué que montrent les animaux pour telles ou telles herbes, est un indice qui trompe peu et qu'on fera bien, en général, de prendre en grande considération. Cependant, il n'est pas douteux que les animaux rejettent quelquefois, au premier abord, des plantes favorables à leur santé, et auxquelles on les habitue à la longue. On peut même leur faire rechercher avec avidité ; tandis qu'on les voit assez souvent manger spontanément d'autres plantes nuisibles, soit à leur existence, soit à la qualité de leurs produits. Aussi, pour arriver à un résultat certain, sur cette matière, il faut faire soi-même des essais ou consulter l'expérience des autres.

On remarque que le pissenlit, la petite marguerite, etc., etc., sont mangés avec avidité par les animaux, tandis que la matricaire, la grande marguerite, l'immortelle, la camomille ne sont broutées par les animaux que lorsqu'ils sont pressés par la faim. Parmi les espèces qui leur sont généralement désagréables, il en est qu'ils paraissent cependant manger avec plaisir.

On ne doit jamais conclure des effets que doit produire sur le bétail une plante quelconque, d'après ceux qu'elle produit sur les hommes, car l'on voit fréquemment des plantes nuisibles à l'homme, être mangées sans inconvénient par les animaux.

On remarque même à l'égard des espèces d'animaux entre elles, une grande différence ; le gros bétail, par exemple, ne touche guère au thym, à la véronique, à la sauge, à la crête de coq ; tandis que ces plantes sont pour les moutons une nourriture saine et agréable. Toutes les bêtes à cornes mangent avec plaisir tous les végétaux de la famille des crucifères, comme les choux, les raves ; les chevaux, au contraire, ne s'en nourrissent

qu'avec répugnance ; ils recherchent, au contraire, ainsi que les moutons, les plantes qui appartiennent à la famille des *équisétacées*. Les plantes qui appartiennent à la famille des *équisétacées*, déterminent chez les bêtes à cornes pressées par la faim d'en manger, des dissenteries qui donnent souvent la mort.

D'autres plantes très-nuisibles aux moutons, sont mangées sans inconvénient par les chevaux. Le mil pertuis, par exemple, contient un poison tellement énergique pour les moutons, que lorsqu'il est couvert de rosée, il leur est très-dangereux. — On trouve encore des familles entières de plantes dont les feuilles et les tiges sont rejetées par toutes sortes d'animaux.

Si l'on veut reconnaître les plantes que les animaux aiment le plus, il faut observer ceux-ci lorsqu'ils sont au pâturage ; là ils s'abandonnent à leur instincts, et lorsqu'ils ont assez à manger ils ne touchent ordinairement pas les plantes qui leur sont préjudiciables. Cependant, on remarque avec étonnement qu'ils mangent des plantes reconnues comme vénéneuses et cela sans danger : mais en observant de plus près, on voit qu'il se trouve dans le pâturage des plantes dont les propriétés neutralisent les effets des premières.

DU CHOIX DES PLANTES FOURRAGÈRES, EU ÉGARD À LEUR PRÉCOCITÉ.

La précocité des herbages, pour les animaux qui ont été nourris pendant tout l'hiver à la paille et aux racines, est une qualité précieuse, qui peut tenir à la nature du terrain, comme au choix des espèces végétales. Dans les terrains argileux, humides et froids, le développement fourrager des plantes est souvent plus tardif de 15 jours que sur des sables facilement échauffés par les premiers rayons du soleil du printemps. On comprend, sans qu'il soit besoin d'entrer, à cet égard, dans des détails circonstanciés, que le meilleur moyen de remédier à la disposition tardive d'une localité ou d'une espèce, c'est de la couvrir d'une d'herbe naturellement précoce et de placer l'autre en des lieux perméables à la chaleur. Toutefois, un pareil arrangement très

facile et très commode pour un certain nombre de graminées, ne l'est pas beaucoup près pour toutes. Il en est qui ne pourraient végéter hors des lieux auxquels elles furent destinées par la nature.

La précocité, en elle-même, n'a pas le seul avantage de hâter le moment où l'on peut mettre les animaux ou la faulx dans le champ. La richesse du pâturage, ou l'époque où l'on peut faire la première coupe du foin, dépendent en grande partie de la rapidité de la végétation des herbes qui composent les pâturages et les prairies ; il existe toutefois, entre ces deux sortes d'herbages des différences qu'il importe de signaler ici. L'époque de la plus forte végétation des plantes réunies naturellement dans un même lieu est rarement la même. Un tel mélange et de telles dispositions présentent, entre autres avantages, celui de régulariser, pour ainsi dire, la production du fourrage sur les pâturages, pendant presque toute l'année ; dans les prairies, au contraire, si l'on a eu la précaution de réunir des espèces d'une végétation à peu près uniforme quant à son développement et à sa durée, il arrivera qu'on récoltera des herbes précoces lorsqu'elles auront perdu la plus grande partie de leurs sucs nutritifs, par suite de la dessiccation sur pied ; ou que les herbes tardives seront loin encore d'être arrivées au point de maturité qui constituent les bons foins. Aussi en pareils cas, surtout lorsque les prairies ne doivent occuper la place qu'on leur destine que pendant un nombre limité d'années, on doit préférer le plus souvent des semis également précoces.

DU CHOIX DES PLANTES FOURRAGÈRES EU ÉGARD À L'ABONDANCE.

L'abondance des produits qu'on doit attendre d'une herbe quelconque considérée isolément, dépend soit de l'élevation ou du volume ou de la multiplicité de ses tiges ou de ses feuilles : — soit de la rusticité plus grande qui lui permet de croître dans des terrains de moindre qualité et de résister aux intempéries des saisons ; soit enfin de la faculté qu'elle possède de continuer de végéter plus longtemps et de mieux repousser sous la faulx ou la dent des animaux.

En général, ces plantes qui s'élèvent ou grossissent beaucoup, ne sont propres qu'à être mangées en vert, parce qu'elles durcissent en desséchant de manière à rebuter les animaux. D'autres, comme le brome de Schrader, doivent être fauchées fort de bonne heure. Mais il en est aussi dont l'élevation des tiges ne diminue en rien la qualité du foin. Assez souvent des herbes dont les tiges s'élèvent, tallent et gazonnent fort peu. Celles-là peuvent faire quelquefois partie des prairies, mélangées à d'autres espèces, mais elles sont peu propres à entrer dans la formation des pâturages, tandis que d'autres herbes moins élevées et plus gazonneuses conviennent beaucoup mieux à cette dernière destination. Dans les herbages fauchables, elles deviendraient inutiles, parce qu'elles échappent en grande partie à la faulx, et nuisibles, parce qu'elles occupent la place de plantes plus productives, tandis que sur les paccages, celles même qui ne sont qu'effleurées par la dent des chevaux, ou des bêtes à cornes, sont atteintes par les moutons, auxquels elles procurent une bonne nourriture.

La rusticité ne consiste pas seulement, pour chaque espèce, à résister aux vicissitudes des saisons, à supporter accidentellement une humidité surabondante dans le sol et une sécheresse prolongée dans l'atmosphère ; à pousser avec assez de rigueur pour ne rien craindre du voisinage d'autres plantes plus voraces et moins utiles, mais encore, pour les plantes étrangères, à résister sans dommage aux froids de nos climats et à mûrir leurs graines avant l'atteinte des gelées.

DU CHOIX DES PLANTES, EU ÉGARD À LA DURÉE DE LEUR EXISTENCE.

C'est une loi générale de la nature que plus la durée d'un végétal est longue, moins son premier développement est rapide. — Une plante annuelle, semée au printemps, parcourt dans la même année toutes les périodes de sa courte existence, tandis qu'une plante bisannuelle ou vivace s'empare pour ainsi dire, lentement du terrain, et ne pousse ses tiges florables que la seconde année. Le sain-foin ne produit véritablement que la troisième à la quatrième année, et malgré la position en quelque sorte exceptionnelle où se trouve à cet égard la luzerne, dont la rapidité de croissance est très rapide, toujours est-il qu'elle augmente annuelle en produits, jusqu'à ce que ses puissantes racines se soient suffisamment emparées du sol. Il en est de même des graminées vivaces ; quoique la plupart végète vigoureusement dès la seconde année, beaucoup ne parviennent à toute leur force que plus tard.

Les fourrages annuels, à quelque famille qu'ils appartiennent peuvent avoir une très-grande utilité dans la culture alterne. Nous les avons déjà vus, en traitant des assolements, et nous les verrons bientôt en parlant de chaque plante des prairies et notamment des légumineuses, en particulier, jouer un rôle important pour préparer le sol à d'autres cultures. Il n'est pas rare non plus qu'on les utilise momentanément dans la formation des prairies artificielles de longue durée et des pâturages permanents, pour obvier à la lente croissance des plantes qui les composent et obtenir dès la première année, une récolte de fourrage. C'est ainsi que l'on peut dans certains cas, semer la luzerne de bonne heure avec du seigle. En pareil cas, les plantes annuelles, pour peu qu'elles ne soient pas semées trop épais, protègent la première croissance des végétaux d'une plus longue durée.

Quand on veut établir un herbage temporaire, avant de choisir les végétaux qu'on pourra faire entrer dans sa composition, il faut être d'abord fixé sur la durée qu'il devra avoir. Il serait également fâcheux, en effet, de cultiver des plantes qui ne donneraient pas encore le maximum de leurs produits lorsqu'il faudrait les détruire, ou qui dépériraient avant l'époque fixée pour le retour des cultures économiques ; — de remplacer, par exemple, dans l'assolement de quatre ans, le trèfle par la luzerne, et dans un assolement qui comporte un herbage de 5 à 6 ans, le sain-foin pour le trèfle.

Il y a donc place dans la bonne agriculture pour les herbes fourragères de quelques années d'existence seulement. Le trèfle, quoique vivace, est traité presque partout, et avec grande raison, comme s'il n'était que bisannuel ou tout au plus de trois ans ;

parce que, dès sa troisième année, il est rare qu'il ne se dégarnisse pas. Mais aussi, dès l'année qui suit le semis, on sait combien il est fourrageux. Ce seul exemple suffit.

Lorsqu'il s'agit plus spécialement des pâturages permanents, la longue durée des plantes qui les composent est une condition première de succès. Cette durée peut s'obtenir soit en faisant choix d'espèces naturellement très-vivaces, ou d'espèces qui se régénèrent facilement par suite de la disposition de leurs racines à tracer ou de leurs tiges à pousser de nouvelles racines de chacun de leurs nœuds inférieurs; soit en mélangeant plusieurs espèces différentes, ce qui présente, lorsque le choix est fait avec discernement, d'assez nombreux avantages, car non-seulement la disposition différente des tiges et des racines, l'élévation et la profondeur plus ou moins grandes auxquelles parviennent les premières ou pénètrent les secondes, font que le terrain peut nourrir un plus grand nombre de plantes mais, se trouve mieux garni à sa surface.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Il s'élève aujourd'hui de toute part un véritable cri de détresse. Tous les jours on entend répéter : "Qu'allons-nous devenir ? point d'argent, point de grain, et tous les objets nécessaires à notre subsistance sont d'un prix exorbitant." Ce sont les plus raisonnables qui tiennent ce langage; d'autres semblent adresser des reproches au ciel, parce qu'il les traite avec trop de sévérité; ils se trouvent plus malheureux qu'ils ne le méritent ! Pourtant, ce ne sont pas ordinairement les enfants les plus dociles et les plus exemplaires qui se portent à de tels excès de langage. Nous le reconnaissons, il y a de la misère, il y a même une misère sérieuse en certaines localités, et cette misère ne fera que s'aggraver dans le cours de l'été. Le nombre considérable des mendiants est là pour nous dire que déjà un grand nombre de familles manquent du nécessaire.

Mais, n'allons pas croire que le Canada soit seul à recevoir la visite de Dieu, sous forme de disette. Certains Etats du Sud de l'Union Américaine, une partie considérable de l'Italie, actuellement soumise au gouvernement *modèle* et si *paternel* de Victor Emmanuel, un nombre considérable de nos compatriotes qui sont allés chercher la richesse dans les Etats du Nord, sont à l'heure présente, soumis à une disette plus affreuse que celle qui se fait sentir ici.

Dans ces différentes localités, des familles entières se nourrissent déjà, depuis des mois, uniquement de racines, et comme nous l'avons déjà dit, parmi ces malheureux, dans une seule de ces familles, cinq enfants sont morts de faim.

La misère est donc grande; mais serait-elle encore plus grande, avons-nous raison de faire entendre des plaintes amères et blasphématoires? N'avons-nous pas encore plus que nous ne méritons? Quel abus n'avons-nous pas fait, dans le cours de cette année, des biens que la Providence nous a distribués? Rap-

pelons un instant les sommes fabuleuses que l'on a dépensées dans nos villes pour se procurer des jouissances les plus souvent prohibées? Les journaux ont-ils craint de proclamer que des milliers et des milliers de piastres avaient été dépensées, dans une petite ville, dans l'espace de deux ou trois mois, en festins et en bals!... Et ces journaux n'annonçaient-ils pas cette nouvelle scandaleuse à nos bons cultivateurs, comme preuve d'un grand progrès! Et dans nos campagnes, est-on exempt de reproches, le luxe, l'ivrognerie et les désordres qui sont toujours les enfants nécessaires et naturels de ces deux vices, ne progressent-ils pas à grands pas? Et les principes subversifs, et si dangereux qu'une presse impie ne cesse de prêcher, une ou plusieurs fois par semaine, ne font-ils pas un mal incalculable, ne forment-ils pas, dans presque toutes nos paroisses, un noyau de prédicants bien plus dangereux que nos colporteurs de bibles et de pamphlets? Oui, le mal va grand train, la cohorte de Satan est plus active que jamais, l'amour du plaisir, l'abus des dons de Dieu sont à l'ordre du jour, et on se plaint que Dieu qui nous aime et veut nous sauver, nous châtie!

Remarquons encore avec quel ménagement Dieu nous frappe, nous canadiens-français. S'il punit d'un côté, il nous laisse de l'autre, une ressource que n'ont pas les pays qui nous environnent. Dans chacune de nos paroisses, se trouve un homme dont la charité ne connaît pas de bornes, un homme qui consacre sa vie à conduire des âmes au ciel, et ses épargnes à secourir les nécessiteux, qui est toujours là, lorsque tous les autres nous abandonnent. Cet homme, c'est le prêtre, le curé cet homme, sa porte est ouverte à tous heures du jour et de la nuit, à ceux qui réclament ses secours spirituels, ainsi que ses aumônes! Celui qui veut étudier la charité du prêtre, ne le peut jamais faire avec plus d'avantage que dans un temps de misère comme celui que nous traversons. Pour notre part, nous connaissons des curés qui donnent, cette année, presque autant qu'ils reçoivent de leurs paroissiens; d'autres qui, pauvres eux-mêmes, prennent sur leur nécessaire pour donner aux nombreux solliciteurs qui les assiègent tous les jours.

La réflexion que nous venons de faire, en amène naturellement une autre. Un homme qui se dévoue comme le prêtre et qui, à son dévouement joint les connaissances, le désir du bien dans l'ordre spirituel, social et temporel, son avis devrait être demandé, sa parole recueillie avec soin. Est-ce bien ce qui arrive? Le plus souvent, non; on aime à manger le pain du curé, à recevoir sa pièce de monnaie et... Que le prêtre se permette de donner des conseils sur la prévoyance, l'économie, les manières de cultiver avec profit, etc., etc., on ne craint pas de dire: Que M. le curé se mêle de ses affaires, il nous nourrira quand nous n'aurons plus rien, mais qu'il ne vienne pas nous dire comment économiser, comment prévenir la misère, surtout, qu'il ne se permette pas même d'avoir une opinion quand il s'agit d'élection, car c'est pour lui un grand crime.

Une pareille conduite, qui a un caractère d'ingratitude tout particulier, est bien plus commune qu'il est raisonnable de le croire, elle est presque journalière. Mais si l'ingratitude tarit la source de tous les biens, n'est-il pas juste de craindre que les bienfaits du ciel ne s'éloignent de plus en plus de nous, pour tomber sur des nations moins ingrates. Oui, craignons, mais que notre crainte soit salutaire, c'est-à-dire, qu'elle nous ramène dans les sentiers de la vraie justice, qu'elle nous rapproche sincèrement de l'auteur de tout bien, et qu'elle nous engage à être plus dociles à la voix de nos pasteurs.

Nous ne terminerons pas ce sujet sans dire un mot d'une certaine classe de pauvres, comme nous l'avons fait l'an dernier. Il y a des pauvres qui sont loin de mériter le titre de membres de Jésus-Christ. Nous voulons parler de ces fainéants qui ne savent que dormir, manger et mendier. Ces individus sont de véritables voleurs, qui enlèvent aux bons pauvres leur légitime part, et le seul titre qu'ils méritent est celui de membres de Satan. En effet, comme l'écriture sainte l'enseigne, le cœur du paresseux est un repaire de tous les vices, le plus souvent, ils sont crapuleux jusque dans la moëlle des os. Que devons-nous conclure de ces quelques mots? C'est que ces misérables ne doivent être secourus que dans la grande nécessité, et que quand ils sollicitent l'aumône, il faut toujours leur offrir du travail, et s'ils refusent, conclure de là que la faim n'est pas encore assez pressante et les renvoyer à quelques portes plus loin. C'est en montrant une grande sévérité à leur égard qu'on parviendra à leur faire comprendre que le paresseux ne mérite pas de manger, et qu'on les forcera de sortir de l'état de somnolence où ils se complaisent tant.

La proclamation qui met en force la nouvelle constitution qui doit nous régir, a été signée le 22^e du mois qui vient de finir. D'après cette proclamation, la confédération sera inaugurée le 1^{er} juillet. Dans un mois donc, représentants du peuple et ministres auront vu le terme de leur mandat, seront rentrés dans la vie privée, et le pouvoir résidera uniquement dans le conseil privé que le gouverneur-général se sera choisi. Aussitôt, des lieutenant-gouverneurs seront nommés pour chaque province et choisiront leur conseil, et l'époque des élections sera déterminée. L'époque des élections! ce mot n'est pas sans une grande valeur, et nous devons y attacher une très-grande importance. En effet, des élections qui vont se faire bientôt, ne sortira-t-il pas, pour nous, tout un avenir. Ah! si le peuple canadien-français comprenait bien la position exceptionnelle où il est placé, le parti avantageux qu'il peut retirer de la nouvelle constitution, s'il est uni et s'il sait faire un choix judicieux des hommes qui doivent représenter ses intérêts dans les deux parlements, comme il ne négligerait aucun des moyens à sa disposition pour arriver à un heureux résultat, comme il consulterait, dans ses doutes, ses guides naturels, comme il recevrait avec défiance ces habileurs politiques qui ne savent que flatter les préjugés, soulever les mauvaises passions! Compatriotes, pour l'amour de Dieu, dans

nos intérêts les plus chers, entendons-nous, prions avec ferveur la divine Providence qu'elle nous éclaire, qu'elle nous guide dans le choix si important que nous avons à faire.

Pardonnez-nous de revenir si souvent sur ce sujet, notre but est d'éloigner, si c'est possible, jusqu'à l'ombre du danger. Hélas! nous avons vu si souvent des peuples perdre leur indépendance, livrés à l'anarchie, entraînés à tous vents de doctrine, pour n'avoir pas su conserver l'union entre eux, pour avoir choisi, pour les gouverner, des hommes dévorés par l'ambition, des brouillons politiques qui n'ont su que mettre le désordre partout.

Une dépêche d'Outaouais vient de nous apprendre les noms des sénateurs pour les provinces de Québec et d'Ontario.

Nous n'avons que le temps de faire connaître ceux de notre province : MM. Leslie, Foster, Bossé, Belleau, Olivier, Bureau, Renaud, Letellier de St.-Juste, Tessier, Hamilton, Duchesnay, Price, Duchesnay, Dumouchel, Lacoste, Wilson, Chaffers, Armand, Guévremont, Mailhot, Ferrier, Ryan, Sanborn.

L'état des finances aux Etats-Unis est loin d'être satisfaisant, et si les déficits continuent de grossir tous les ans, comme pendant l'année présente, la république modèle pourrait bien arriver bientôt à la banqueroute.

Jefferson Davis est enfin sorti de prison. Pourquoi le gouvernement du Nord a-t-il rendu indélébile la tache attachée à son front, en gardant si longtemps sous les verrous, cet homme dont le seul crime a été d'avoir répondu à la confiance de ses concitoyens. L'histoire se montrera très-sévère envers les bourreaux de cette auguste victime.

L'Empereur du Mexique est assiégé dans sa capitale et il risque de payer cher son infidélité envers le St. Siège. Si ce souverain succombe, que va donc devenir ce pauvre Mexique? Ce sera le temps de dire avec toute raison : il est gouverné par des brigands, des sicaires, par la canaille enfin.

Un mois encore, et Rome sera le théâtre d'une solennité telle qu'elle comblera de joie et de bonheur tous ceux qui en seront témoins, et qu'elle fera l'admiration du monde entier. Déjà des évêques, des prêtres en grand nombre, accourent de tous les points du globe où la religion de Jésus-Christ a été prêché et se dirigent vers la capitale du monde catholique, pour célébrer avec le père commun des fidèles le dix-huitième anniversaire séculaire du martyr du chef des apôtres et du docteur des nations.

Toutes les tribus, toutes les langues, tous les peuples auront des représentants dans ces assises solennelles.

Par une coïncidence frappante, pendant que les produits de l'industrie et du travail humain s'étalent au sein de la France, aux regards des millions de curieux, pendant que les fêtes de la matière seront à Paris, dans toute leur splendeur, Rome donnera des fêtes de l'esprit, de l'âme et du cœur. L'âme sera dans l'admiration à la vue de cette assemblée venant jurer

amour, dévouement et fidélité au St. Siège. Le cœur goûtera une joie immense en entendant la voix de Pie IX., proclamant avec autorité et majesté que de nouveaux et nombreux protecteurs sont proposés aux hommages de tous les catholiques. Les sens même seront ravies par la richesse des décoration, par l'harmonie des concerts.

CORRESPONDANCES.

La Baie des Chaleurs.

Il y a déjà quelque temps que nous avons la correspondance suivante en notre possession, mais l'abondance des matières nous a empêché de la publier plus tôt.

Monsieur le Rédacteur,

Sur le rapport de M. Joseph Sansfaçons, qui a écrit l'automne dernier, dans la *Gazette des Campagnes*, une correspondance dont la suite n'a pas encore paru, vous voulez bien vous adresser à moi pour avoir des renseignements sur le *sarrazin bleu* dont parle ce correspondant. Voici ce que je peux en dire :

Ce sarrazin doit son nom à la couleur de son grain, qui est bleuâtre. Les anglais l'appellent aussi *buck-nut* (faine), à cause de sa ressemblance au fruit du hêtre. Sa tige est d'un beau rouge et ses fleurs d'une blancheur éblouissante. On le sème à raison d'un demi minot par arpent. Et les années suivantes, on se contente de labourer et de jeter quelques poignées par ci par là.

Je ne puis dire au juste dans quelle proportion il produit ; car le plus souvent, il est mêlé avec une autre espèce de sarrazin qui est à fleurs rouges et bleues, et qu'on appelle *rough buck-wheat*.

L'été dernier, deux gallons ont rapporté 53 minots. Un nommé William Porter en a semé 2½ minots, il en a récolté 180 minots.

C'est le grain en rogne pour le moment, chacun veut en semer

Le *rough buckwheat*, (sarrazin commun) donne une farine jaunâtre et amère. La farine du sarrazin bleu est assez blanche et un peu sucrée. Il faudrait pour que la farine fut vraiment belle que les meules des moulins ne fussent pas trop rapprochées, afin de presser seulement le grain légèrement, sans l'écraser. La farine qui est très-sèche, s'échappe alors sans mélange.

Quant à la quantité de farine qu'il peut donner, on alloue généralement qu'il faut dix minots de sarrazin pour avoir un quart de farine et environ deux quarts de son, et ce son est un excellent engrais.

De l'autre sarrazin, il en faut cinq quarts pour un quart de farine et il y a peu de son.

15 mai 1867.

F. X. B.

Renseignements agricoles.

(Suite.)

Monsieur le Rédacteur,

Plusieurs circonstances m'ont empêché de vous transmettre plus tôt la suite de ma correspondance. — Enfin, je vous l'envoie aujourd'hui, espérant que vous voudrez bien me pardonner mon long retard.

A partir de Cascapédiac, on arrive à la nouvelle mission de St. Charles de Caplan. Cette petite place montre une grande activité. Dans la partie ouest, nommée Caplan, les terres sont toutes cultivées et bien établies. Rien de plus enchanteur que cette suite de maisons blanches, bâties régulièrement, à une petite distance du Cap. (C'est ainsi que se nomme par là le rivage qui est partout un vrai escarpement de 50 à 60 pieds de haut) ; de ces habitations, la vue plane au loin sur les flots de la Baie. Il y a à peu près quarante ans que les fermiers colons ont ouvert les terres de ce canton. Dieu seul sait toutes les peines, toutes les misères que les pauvres gens eurent à essayer. Car c'étaient de rudes travailleurs. Grâce à leur énergie, à leur courage indomptable, tout le premier rang est aujourd'hui en culture, et même il y a de bons établissements sur le second rang.

La plupart de ces gens, pour ne pas dire tous, viennent de Bonaventure, et ont gardé de famille l'instinct de la pêche. Dans quelques semaines d'ici, vous les verriez aller tendre leurs rets au-delà des *plaqués* (battures à une certaine distance du rivage), puis tous les jours, y retourner pour *démailler* le hareng, et l'apporter au rivage où le reste de la famille lui prépare un rude accueil. Il est commun de voir un seul homme, aidé de ses enfants, en saler cinquante, soixante, et même jusqu'à cents quarts. Presque tout va aux bourgeois qui ont fait des *annonces* au printemps, pour les effets de pêche. Puis si le sel vient à manquer, ou que l'on ait rempli son *complément*, on emploie le surplus comme engrais.

Cet engrais est-il bon ? C'est à vous, M. le Rédacteur, à donner la réponse. Et vous l'avez déjà donnée, lorsque votre *Causerie Agricole* a traité des engrais. Vous l'avez dit alors : le poisson, mélangé avec d'autres matières et mis en compost, devient ensuite un engrais d'une qualité supérieure. Mais appliqué immédiatement sur le sol, il est nuisible. Et c'est ce qu'on peut voir dans la localité dont je parle. Une fois qu'un cultivateur a commencé à engraisser sa terre avec du poisson, il faut qu'il continue à en mettre chaque année. Autrement ce champ ne produit rien ; le sol demeure durci, épuisé.

Autre inconvénient — C'est presque toujours sur les champs de patates que se met cet engrais ; et il se pourrait que cela leur donnerait mauvais goût, et même les exposerait à être plus piquées des vers ou à pourrir plus facilement. Car on dépose le poisson au fond des sillons en même temps que les patates. Cependant ces gens prétendent que ce n'est pas du tout le cas. Et pour preuve de ce qu'ils disent, ils font chaque automne de superbes récoltes de patates

La théorie serait-elle ici en défaut ? (1). A vous encore, M. le Rédacteur, de résoudre ce problème.

Cependant il serait faux de croire que ces gens se livrent à la pêche au détriment de leur culture. Sans doute qu'au printemps, ils trouveraient assez d'ouvrage pour les occuper sur leurs terres. Mais la pêche du hareng ne dure pas trois semaines, et beaucoup ne finissent de semer qu'après le premier de juin. De sorte que le profit de la pêche compense le peu de temps perdu pour la culture.

Tous les printemps, il s'exporte de cet endroit beaucoup de patates. On vient en chercher de Paspébiac, de Pabos, de la Grande-Rivière, de l'Anse du Cap et même de Percé. Ce trafic met un peu d'argent dans la place.

La partie d'en bas de cette mission était, avant cette année comprise dans Bonaventure ; elle en est à présent détachée pour

(1) La nécessité où se trouvent les cultivateurs de mettre tous les ans le même engrais sur le même terrain, nous démontre que cet engrais est trop puissant, qu'il brûle la terre, et qu'elle finira bientôt par ne plus pousser. Nous croyons plus que jamais que le poisson devrait être mis en compost. — *Note Edit.*

les fins religieuses. Ici, il y a beaucoup d'avenir. La plupart des occupants sont des jeunes gens qui sont venus s'établir avec l'aide de leurs parents. Et comme les terres, ainsi que dans Caplan, sont d'une qualité supérieure, la culture aurait assez de chance de progresser vite. Par malheur, le goût de la pêche est ici encore trop prononcé. Sur environ quarante feux que renferme ce canton, la plupart s'occupent de la pêche d'été, c'est-à-dire, de la pêche de la morue. Donc peu d'abattis en été, peu de nouveaux défrichements. Pourtant on croit s'apercevoir partout d'un progrès en agriculture. Depuis deux ans, bien peu s'éloignent, et la forêt recule graduellement. Ceux qui sont à même de juger de l'état des choses affirment hautement que dans dix ans, le second rang de toute la mission sera défriché aussi bien que l'est le premier à présent. Même il y a plusieurs terres prises sur le troisième rang. On ne voit plus ici le mélange de population qui décourage à Cascapédia. De porte en porte, entre frères, entre parents, entre amis, on se conseille, on s'anime, on s'encourage.

C'est surtout sous le rapport religieux que l'élan est plus admirable. L'été passé, dans l'espace de huit mois, a été coupée, levée, bâtie, complétée et payée une magnifique chapelle de 45 X 24. Ce printemps, deux autres bâtisses sont déjà debout, une grange de 45 pieds, et une salle publique de 25. Ces deux bâtisses qui doivent être finies et payées au premier septembre, s'élèvent sur la plus fertile terre de tout le canton, laquelle appartient à cette Eglise naissante. On ne peut assez admirer un pareil courage. Un si bel élan ne peut manquer d'attirer sur ce petit peuple les plus abondantes bénédictions du ciel.

Nous voilà à Bonaventure. Mais avant d'en rien dire, permettez-moi, M. le Rédacteur, de régler un petit compte avec le fameux Jean-Baptiste. Malgré son incommensurable toupet, il faut qu'il revienne de ses avancées. Or, dans sa course à travers nos parages, l'été dernier, il dit avoir éprouvé de douces émotions en se voyant saluer jusqu'à terre par les Bonaventures. Mais, Baptiste, n'avez-vous pas pensé que cette aimable naïveté des Bonaventures était un fleur qui répand ses parfums dans le silence. Quand ils auront rencontré à plusieurs reprises des étrangers comme vous, quand ils se seront civilisés par la lecture de votre future Histoire de la Gaspésie et de votre Gazette à venir, ils ne salueront plus l'étranger, vint-il même du fond de la Loïsianne. Et ça sera votre faute. Pourquoi aussi ne pas savourer silencieusement ces politesses en apparence si nouvelles et si peu faites pour un Yankee comme vous ? Au lieu de sourire de pitié de ces politesses que je préfère mille fois à votre bel-esprit, vous auriez dû plutôt leur donner les louanges qu'ils méritent pour leurs écoles. Oui, les écoles étaient fermées lors de votre passage, parceque c'était le temps de la vacance. Vous donnez à entendre qu'il n'y avait pas d'école, et qu'on ne s'inquiète pas d'y voir. M. le Curé de cette paroisse s'est donné beaucoup de peine pour mettre ses écoles sur un bon pied. Les commissaires se sont efforcés de seconder son zèle, et un mois après votre passage, six écoles étaient en opération. De sorte qu'il se trouve que vous avez hautement calomnié. Quoique vous en disiez, les gens de Bonaventure sentent aussi bien que vous le prix de l'éducation, et ils n'ont pas besoin de vos belles tirades pour savoir qu'ils doivent faire instruire leurs enfants. Tenez, Jean Baptiste, la vérité est une si belle chose ; respectons-la donc toujours, au moins quand on parle au public.

(A continuer.)

Jcs. SANSFAÇON.

Bibliographie.

Nous accusons réception d'un *Traité Théorique et pratique, d'analyse grammaticale, d'analyse logique et de Ponctuation*, par Napoléon Lacasse. Ce livre est destiné à rendre de grands

services dans l'enseignement, et remplira une lacune qui se faisait sentir depuis longtemps. L'auteur a choisi, pour texte d'analyse et de ponctuation des extraits d'écrits canadiens. Nous l'en félicitons. — Nous espérons que ce traité sera bientôt adopté dans toutes nos maisons d'éducation.

L'Événement.

Nous avons reçu les cinq premiers numéros de l'*Événement*, nouveau journal publié à Québec par M. H. Fabre. M. Fabre est déjà si avantageusement connu du public comme écrivain distingué qu'il ne pourra manquer de nombreux lecteurs pour sa feuille. Nous ne croyons pas nous tromper en lui prédisant un brillant succès.

La saison.

Tous les cultivateurs se désolent et plusieurs même seraient décidés, si c'était possible, à enlever au Créateur la conduite des saisons et de la température. Voilà encore un point où nous manquons grandement de sagesse. Laissons donc à la lumière suprême de choisir entre ce qui nous convient et ce qui ne nous convient point ; mais de notre côté, ne négligeons rien pour nos terres, semons-les en grains bâtifs et dormons tranquilles en attendant la récolte qui sera peut-être plus abondante qu'elle ne l'a été, en certaines années, où tout nous paraissait nous arriver à souhait. La soumission à la volonté divine attire tant de bénédictions !

RECETTES.

Retranchement des fruits.

Le trop grand nombre de fruits nuit à leur qualité et épuise les arbres à noyau ; on détache les fruits du pédoncule par une légère torsion, ces fruits verts servent à faire des conserves au vinaigre. On supprime de préférence les fruits mal faits et chétifs, ceux qui sont placés vers l'extrémité des jeunes branches, etc., en conservant les fruits les plus voisins de l'insertion de ces branches, dont les sucres sont mieux élaborés. On laisse à chaque branche que deux ou trois fruits sur les fortes branches et un ou deux sur les moyennes. Ce procédé s'applique aux amandiers, aux pêcheurs, aux abricotiers, aux poiriers, aux pommiers. Quand les fruits des arbres ont atteint toute leur grosseur et commencent à mûrir, il est utile de les exposer peu à peu au soleil en leur retranchant chaque jour quelques feuilles pendant huit à dix jours. On coupe les feuilles, sans les arracher, ou tout entières ou seulement dans la partie qui fait trop d'ombrage.

Méthode chinoise tentée en France avec succès pour propager les arbres fruitiers.

Choisir une branche d'arbre fruitier ; l'entortiller près du tronc avec une corde de paille couverte de bouse de vache d'un diamètre sextuple de celui de la branche immédiatement au-dessous du tampon ; couper l'écorce sur les deux tiers de la circonférence de la branche ; suspendre au-dessus du centre du tampon un vase percé au fond, d'un petit trou qui, en laissant tomber goutte à goutte l'eau dont le vase est rempli, conserve l'humidité nécessaire à la formation des racines ; entretenir de l'eau dans le vase pendant un mois ; au bout de ce temps enlever un tiers de l'écorce qui reste et faire pénétrer dans le bois la première incision ; renouveler cette opération un mois après ; quand on voit des racines se former à la surface du tampon, séparer la branche à l'aide d'une scie à l'endroit de l'incision, sans ébranler le tampon, dont la paille est presque pourrie ; planter la branche comme un jeune arbre.

Même méthode abrégée — Faire une incision autour de l'arbre un bon travers de doigt au-dessus de deux ou trois yeux ou boutons qui peuvent donner des branches ; quand il s'est formé une espèce de callosité, scier au-dessous des incisions, et planter la partie supérieure de l'arbre.

LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

I

L'oncle Roscoff

(Suite)

Pourtant, quand il était seul, Guilaneck se disait en regardant la haute mer :

« Je ne suis pas une alouette de sillon, moi ! mais une mouette des ragues ! »

Quand le fils de Servan rencontrait des gens qui avaient connu son père, il les interrogeait sur ses goûts, ses habitudes ; il se faisait décrire son bateau, ce pauvre bateau qui sombra dans la tempête ; il gravait les moindres détails dans son esprit, et remplissait son esprit des humbles et héroïques souvenirs de cette vie. Les vieillards souriaient tristement en répondant à Guilaneck. Ils souriaient, parce que la juvénile ardeur de l'enfant leur rappelait l'impatience qu'ils éprouvaient à son âge ; et ils devenaient tristes en songeant à la douleur d'Anaïk quand elle le verrait s'éloigner.

L'enfant comprenait les répugnances de sa mère ; elles l'affligeaient, sans rien changer à sa secrète détermination. Un soir, assis près d'Anaïk, devant un feu de bûche, tandis que sa mère filait, et qu'il sculptait une boîte à sel, Guilaneck demanda :

« Mère, où est mon oncle Roscoff ? »

La veuve tressaillit, et répondit avec effort :

« Le sais-je, mon pauvre enfant ? »

— Il y a deux ans que nous ne l'avons vu.

— Deux ans !

— Et il parlait pour un long voyage ?

— Il se rendait aux Indes.

— Quand devait-il revenir ?

— On ne sait jamais quand on reviendra !

— Ah ! mère, ce n'est pas une petite barque que la *Sainte-Anne* ; on dit au contraire que jamais plus beau navire n'est sorti du port de Brest !

— Comment sais-tu cela ?

— Je l'ai demandé à Yvon.

— Oui, c'est un grand navire que la *Sainte-Anne*, mon enfant, quand on le compare aux coquilles de noix des gens de la côte ; mais au milieu de l'Océan, c'est un point, un fêtu de paille, et Roscoff tarde trop à reparaitre.

— Ah ! il reviendra ! s'écria Guilaneck : car j'ai fait un vœu.

— Toi !

— J'ai promis un cierge à sainte d'Auray, si mon oncle revenait bien portant, et s'il...

— Qu'as-tu désiré encore ?

— Eh bien ! s'il voulait m'emmener avec lui !

— Mon enfant ! mon enfant ! s'écria Anaïk, tu pourrais me quitter ! tu pourrais... !

— Ne faut-il pas vous gagner du pain, ma mère ?

— Cultive le petit champ Guilaneck, il en donnera assez pour nous deux.

— Le pain est pour les enfants et les femmes, reprit Guilaneck avec un sourire plein d'un naïf orgueil ; le biscuit de mer est fait pour les hommes.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria la veuve en tombant à genoux, voilà ce que je redoutais !

En voyant pleurer sa mère, Guilaneck sentit fondre tout son enthousiasme, et ne songea plus qu'à la consoler.

Anaïk lui raconta pour la centième fois la mort de Servan, en le suppliant de ne pas la laisser seule au monde ; mais le souvenir de son père, loin de calmer le petit Guilaneck, l'exaltait davantage. Il se serait cru deshonoré s'il avait suivi une autre

voie que celle de Servan, et toute son espérance se reportait vers son oncle Roscoff.

Le quartier-maître de la *Sainte-Anne* était le frère d'Anaïk. La plus tendre amitié les unissait : de loin, le matelot ne pensait qu'à elle ; à l'église Anaïk partageait ses prières entre Servan et le frère qu'elle tremblait toujours de ne plus revoir. Les voyages de Roscoff étaient longs, dangereux ; l'enfant, pendant ses premières années, entendait parler de lui comme un personnage légendaire ; quand il le vit, il resta muet d'admiration devant le costume du marin, sa crânerie et son air de bravoure. L'oncle Roscoff voulut faire la conquête de l'enfant ; il lui chanta des chansons de bord, lui répéta des contes fantastiques sur le vaisseau *Fautôme* et le *Volligeur hollandais*, lui enseigna à nouer des cordes et à fabriquer des échelles, l'émerveilla avec l'énergique langage des matelots, imaginé et bizarre. A partir de ce moment, Guilaneck soupira en revêtant sa veste biterree, et se trouva humilié de garder la chèvre et de bêcher le jardin. Roscoff lui rapportait un petit navire en miniature, dont Guilaneck voulut connaître les moindres détails. Il remplit la cabane de coquilles, d'oiseaux rares, d'armes de sauvage, et commença à vivre de la vie fantastique des voyages à laquelle l'initiaient ses entretiens avec Roscoff. La veuve tentait bien de changer la conversation ; elle essayait de causer du clocher, de la culture des terres et de l'élevage du bétail ; mais soudainement, l'oncle et l'enfant revenaient à la mer, aux rivages de l'Inde, aux tempêtes, aux pays lointains, aux lieux nouveaux, aux batailles sanglantes, et Guilaneck s'écriait :

« Oh ! quand je serai grand... ! »

— Que feras-tu ? demandait Roscoff.

— Je vous suivrai, mon oncle ! »

Le jour où l'enfant fit cette réponse, Anaïk s'occupait à servir le repas du soir.

En attendant ces mots, elle laissa tomber une pile d'assiettes de terre brune ; puis, sans achever sa tâche, elle courut dans la petite étable de la chèvre, se jeta sur la litière, et pleura.

L'amertume débordait de son cœur ; les sanglots la secouaient à la briser ; elle étouffait des cris de désespoir, et demandait grâce à Dieu, en le suppliant de ne pas la réduire à cette misère.

« Cela ne se peut pas, Seigneur Jésus, cela ne se peut pas... Mon enfant, mon pauvre enfant... le seul gage de ma tendresse pour Servan, ma joie unique et ma lointaine espérance... vous ne me l'enlèverez pas... vous ne me laisserez pas tout isolée, veuve et orpheline. Il y a des fardeaux de douleurs qu'une femme ne peut supporter, quoiqu'elle soit chrétienne et résignée... Seigneur, je garde le deuil éternel de mon mari ; laissez-moi mon enfant !... »

Le reste des mots prononcés par Anaïk se perdit dans un déluge de larmes.

Elle ne voyait point Roscoff debout contre la porte de l'étable. La regardant avec une profonde pitié :

« Anaïk ! dit-il enfin.

Elle leva la tête, puis l'enfouit de nouveau dans ses mains dont les doigts crispés s'enlagaient.

« Anaïk, reprit-il, tu t'affliges des souhaits de ton enfant, et tu devais savoir que le fils de Servan ne devait et ne pouvait être autre chose que matelot !

— Matelot comme son père, pour périr comme lui ?

— D'une glorieuse mort au moins...

— M'a-t-elle laissée moins seule ?

— Elle t'a gardé le respect et l'amour de tous. »

Anaïk continuait de pleurer.

« D'ailleurs, poursuivait Roscoff, si c'est la volonté de Dieu... »

La mère releva ses bras avec angoisse au-dessus de sa tête.

« Et puis, ton morceau de terre est bien étroit, et l'héritage d'un fils de marin est une barque, et non un champ... Il se

peut que Guilanek cède à tes prières et demeure auprès de toi, mais tu ne saurais faire qu'il ne regretât la vie aventureuse de son père, et les hasards de la miéne... Causeras-tu le désespoir de ce que tu aimes le mieux au monde? Ne revient-on pas des voyages les plus lointains? Si ton mari est mort, n'en faut-il pas accuser l'exagération de son courage? Guilanek est trop jeune encore pour me suivre... garde-le jusqu'à mon retour... Il grandira en plein air; ses membres acquerront de l'élasticité et de la souplesse; tu me le confieras alors... et, sois sans crainte, ton frère fera pour l'enfant plus qu'il ne ferait pour lui-même... Voyons, Anaïk, je ne le prends pas, cet enfant, je te le laisse; il faut au moins deux ans avant que je revienne, deux ans...

— Oh! tu es bon, Roscoff, je le sais bien... oui, tu as raison! le fils suit la carrière du père, et les matelots de chez nous n'ont pas coutume de se faire laboureurs... mais pour excuser ma faiblesse, songe que j'ai beaucoup pleuré, et que l'avenir me ménage d'autres douleurs..."

Roscoff consola doucement Anaïk; le rude matelot trouva dans sa tendresse des élans d'éloquence persuasive. Il aimait, du reste, Guilanek comme son enfant, et la veuve, peu à peu rassurée, rentra dans la chambre où elle trouva son fils occupé à nouer avec une symétrie savante les bouts de filin qu'il avait trouvés.

" Console-toi, petit, lui dit Roscoff, dans deux ans je t'emmènerai."

II

A bord

Les deux années écoulées, Guilanek prit le parti de se livrer au métier de la marine.

Si l'apprentissage de son nouveau métier eut des côtés rudes pour Guilanek, l'affection de Roscoff les adoucit cependant autant qu'il lui fut possible. Le fils d'Anaïk, bien recommandé à Moucheron et à Fabriole, ne connut pas les mauvais traitements. Moucheron était un orphelin adopté par la mer dans la personne de maître Flambard, un matelot qui tempêtait souvent et rendait encore plus de services. Flambard avait perdu l'un après l'autre tous les membres de sa famille; son matelot même, celui qui avait la moitié de son cœur et de sa bourse, périt dans un naufrage, dont le souvenir faisait encore frissonner le maître d'équipage. Il resta seul, tout seul pendant deux années, creusant sa mémoire pour y trouver des visages amis, et ne trouvant que des ombres. Un soir, en marchant au hasard dans les rues de Brest, à côté du cabaret de la mère Lamproie, il heurta du pied un tas de chiffons d'où s'échappa un cri humain. Le maître d'équipage ramassa le paquet, entra vivement dans la salle où l'on buvait à ne plus se comprendre, où l'on fumait à ne plus se voir, sauta par-dessus deux tables, bouscula deux marins ivres, envoya rouler trois pichets vides à quinze pas, et s'avança jusqu'au comptoir où siégeait magistralement la mère Lamproie. C'était une grosse femme, haute en couleurs, au large sourire, aux yeux riant, facile au crédit, vive à la riposte, deux fois veuve, et jamais suspectée; elle souffrait le tapage dans sa maison, sans permettre qu'on y introduisit la débauche, et si elle laissait verser trop de vin dans les verres, elle arrêtait toujours une querelle à temps.

" Hé! mère Lamproie! s'écria Flambard, en déposant sa trouvaille sur le comptoir, donnez-moi votre aris là-dessus."

— Jésus Dieu! dit la brave femme, un enfant!

— J'ai joliment failli l'écraser, le moucheron.

— Où l'avez-vous trouvé, maître Flambard?

— Contre la borne.

— Il n'a que le souffle... dit la cabaretière... Une goutte de vin le ranimera peut-être...

— C'est pas encore de son âge! répliqua un matelot connu sous le nom de Jean l'Armar.

Quelques buveurs se levèrent et entourèrent le comptoir.

" Et qu'allez-vous faire de cette pauvre créature? demanda la mère Lamproie.

— Dame! ça ne demande qu'à vivre.

— Sans doute, mais il en faut le moyen!

— Les enfants perdus, on les loge aux frais de l'Etat, dit un homme à moitié ivre.

— C'est vrai, dit amèrement Flambard, à l'hospice l'enfant de la rue que personne ne réclame! Il vivra là sur les genoux de la charité, une mère inventée pour ceux à qui manque la famille... mais quand viendra le temps où l'on comprend un peu la vie, l'enfant demandera: Où est mon père? on baissera la tête sans répondre... Il ajoutera: Où est ma mère? et on courbera le front plus bas... Il faudra bien qu'il se lance, dans la mêlée du monde, qu'il travaille, qu'il souffre... Dans ses heures d'isolement aucune main amie ne lui sera tendue... Plus tard, on hésitera avant de lui accorder pour compagne une fille élevée par des parents honnêtes... L'enfant abandonné n'est pas l'égal de tout le monde, retenez cela, vous qui riez là-bas, et qui peut-être pourriez sentir un remords... Je ne suis rien qu'un matelot, je n'ai que ma paye! eh bien, si la mère Lamproie veut l'accepter en échange des soins qu'elle donnera au Moucheron, ça me va! Comme ça un jour j'adopterai le petit, et personne n'osera rien dire, pas vrai?

— Non! non! s'écria Jean l'Armar.

— Et vous faites une belle action, Flambard, ajouta un buveur que l'émotion dégrisait.

— J'y contribue, dit un autre, voici le reste de mon argent!"

En un moment le comptoir de la mère Lamproie se couvrit des derniers écus des matelots.

La brave femme venait de débarrasser le moucheron des misérables guenilles qui l'enveloppaient, et le montrait presque souriant, dans un coin de son ample mouchoir.

— Mais enfin, demanda Flambard, vous ne l'éleverez pas à boire du vin, ce petiot?

— Donnez-le-moi, répondit une voix douce.

" Vous, la Madeleine, vous consentiriez...?"

— A tout, pour vous prouver ma reconnaissance, maître Flambard; Moucheron sera comme le frère du pauvre enfant de mon Léonard...

— Merci, la Madeleine! quant à ce qui est de l'argent...

— Je le mettrai en réserve pour eux," répondit-elle.

Ce fut ainsi, simplement et spontanément, que Moucheron fut adopté un peu par tout le monde, complètement par la Madeleine et par le maître d'équipage.

Le lendemain, on célébra le baptême; on eut des violoneux et des joueurs de bionius; on chanta tous les refrains de bord, on se grisa un peu; il fallait boire à la générosité de Flambard, à l'hospitalité de la mère Lamproie, à la bonté de la Madeleine, à l'avenir. Moucheron et son frère adoptif, Jacques, qui devait plus tard changer de nom à bord, furent choyés, embrassés tour à tour par les marins. Deux jours après, les braves gens partaient, et Flambard eut bien de la peine à quitter la Madeleine sur le port.

Chaque voyage ramenait le maître d'équipage à Brest.

L'enfant grandissait, sans devenir bien robuste. Le fils de Madeleine au contraire promettait de devenir fort et vigoureux. Il aimait Moucheron avec passion, comme un frère, et le défendait contre ses camarades. Quand tous deux atteignirent leur dixième année, Flambard annonça à Madeleine qu'il allait emmener Moucheron à bord.

(A continuer.)

RAOUL DE NAVERY.

Brome de Schrader.

Soins de culture.

Les soins pour la culture du brome de Schrader sont presque nuls à l'entretien : tout au plus un roulage au printemps. Restent ceux très-simples de création : donner un bon labour, de préférence profond, semer, herser et rouler fortement. J'insiste sur cette dernière opération, car le Brome de Schrader préfère les sols à surface bien plombée.

Après 12 à 15 jours environ, la graine lève et dès lors la végétation marche rapidement. On peut faire une première coupe au bout de deux mois, si l'on a semé vers mars ou avril. Dès que ce Brome a été fauché une fois, on voit disparaître toutes les plantes annuelles ou vivaces, dont la végétation s'était accomplie en même temps que la sienne. Il occupe, en effet, si bien le sol, tallant et remplissant les moindres vides, qu'aucune culture le peut être aussi admirablement propre. C'est essentiellement une plante étouffante, qui en laisse après elle ni charbons, ni joltes (*sinapis arvensis*), ni chiendent, ni aucune autre herbe envahissante. Aussi sa verdure est-elle fort belle à cause de sa grande uniformité.

J'ai même utilisé les propriétés étouffantes de cette plante pour remettre en culture un petit terrain précédemment en pépinière, mais qui avait été à peu près abandonné et se trouvait envahi par les mauvaises herbes. Comparativement, j'avais sur la moitié du sol des pois et la seconde année des carottes. Les cultures sarclées laissèrent la terre bien moins propre que le Brome.

Nous avons toujours fait les ensemencements à la volée, mais je dois signaler un autre mode de culture proposé par M. Briot, président du Comice agricole de Quimper. Cet agriculteur distingué sème en lignes espacées de 0 m. 30, que l'on bine et sarcle plusieurs fois, de manière à obtenir de belles touffes que l'on peut déboulber et replanter après en quinconce. Cette méthode de culture par éclats et repiquages peut beaucoup aider à multiplier le Brome de Schrader. Elle a très-bien réussi chez moi, et les plantes m'ont paru prendre ainsi toute la force et la vigueur dont elles sont capables.

Chaque touffe fournit 20 ou 30 brins, qui, au moment de la plantation, ont assez l'aspect des jeunes poireaux de nos potagers, mais qui produiront, en cinq ou six mois, des touffes semblables à celles dont on les a détachés.

On peut remarquer qu'il y a là, si on on le veut encore, une bonne preuve que le Brome de Schrader est vivace, car jamais aucune plante bisannuelle ou même trisannuelle ne pourrait s'éclater ainsi pour être multipliée.

Je pense donc que, par l'éclat et le repiquage, on peut multiplier considérablement cette graminée, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de continuer ensuite, car on charge ainsi la culture de frais assez considérables de main-d'œuvre, inutiles quand il s'agit d'une plante fourragère qui reste, après une première coupe, si merveilleusement propre, à la force de sa végétation, et que l'on

doit regarder comme essentiellement étouffante.

Durée.

Je ne puis être fixé d'une manière certaine sur la durée d'une culture de cette plante fourragère. La plus ancienne que nous ayons remonté à cinq ans, et les coupes de l'année qui vient de s'écouler ne peuvent laisser croire que le moment soit venu de la retourner. Je dois pourtant dire que le produit en 1864 a été moindre que l'année précédente, mais cette diminution peut être attribuée à la sécheresse extraordinaire du printemps et de l'été.

D'autre part, j'ai dû, sur toutes les parties anciennement ensemencées en Brome, faire cinq coupes à graine en deux ans, à cause du besoin des semences. On sait combien ces sortes de récoltes fatiguent les plantes fourragères. Mon ancien Brome de Schrader n'a pourtant paru souffrir qu'au moment des grandes sécheresses, et il n'en a pas moins donné un fourrage bien nourri à la fin de l'automne.

Origine et Historique.

Quand je lus l'année dernière mon mémoire à la Société impériale et centrale d'agriculture, je n'avais malheureusement pu me procurer que des renseignements peu nombreux sur l'origine de cette graminée fourragère. Décrite par Schrader, par Kunth, par Steudel, ces auteurs lui assignaient tous la Caroline comme lieu d'origine, sans indiquer d'une manière précise celui où elle avait été trouvée. Aussi ne tardai-je pas à concevoir des doutes sur l'exactitude de ce renseignement, car aucune flore locale de cette partie des Etats-Unis, ne signale cette graminée, et la Caroline a été explorée avec soin. Ni Elliot, ni Shecut n'en font mention. Après avoir vainement compulsé les ouvrages de tous les botanistes qui se sont le plus spécialement occupés des végétaux du Sud des Etats-Unis, ainsi que les herbiers du Museum et de M. Delessert, il me vint à l'idée que cette plante pouvait appartenir à d'autres contrées plus lointaines et encore mal explorées par les botanistes. En effet, après bien des recherches, je trouvai ma plante décrite dans le *Flora Boreali-Americana* de Hooker, sous le nom de *Ceratochloa breviaristata*, Hook. La description est très-complète et se rapporte exactement à celle du *Bromus Schraderi*, Kunth. Il ne peut exister aucun doute à cet égard. Du reste, une planche représentant ce *Ceratochloa breviaristata*, avec ses caractères anatomiques, confirme pleinement son identité avec le Brome de Schrader. C'est là que je suis enfin parvenu à savoir l'origine certaine de cette plante. Elle croît spontanément sur le vaste territoire compris entre les rivières Clarke et Lewis, et le fleuve Colombia. Le pays arrosé par ces grands cours d'eau appartenait jadis à l'état de l'Orégon, qui est situé au nord de la Californie, borné à l'est par l'Océan Pacifique, et à l'ouest par les montagnes Rocheuses. Le Colombia y prend sa source dans le massif Missouri-Colombien, et va se jeter dans la mer près de l'île de Vancouver, grossi du Lewis et du Clarke, ses affluents.

(A continuer.)



POUR LES PORTS D'EN BAS

LE STEAMER PROVINCIAL

LADY HEAD,

Quittera le Quai, pied de la Rue St. Jacques
A QUATRE HEURES P. M.,

MARDI PROCHAIN,

LE 4 JUIN COURANT,

Touchant aux places ci-dessous,

BASSIN DE GASPÉ,

PERCÉ,

PASPÉBIAC,

DALHOUSIE,

MIRAMICHI,

SHEDIAC et

PICTOU.

On ne considère pas aucun voyage pris à moins qu'il ne soit payé d'avance.

Pour Fret et Passage, s'adresser à
F. BUTEAU,

Gérant.

1er juin 1867.



LICENCE D'AUBERGE

DE DÉTAILLEURS, ETC.

LES porteurs de permis pour tenir auberge ou pour détailler des boissons enivrantes par trois demiards sont informés que leurs permis sont expirés du 30 avril dernier. L'impôt provincial sur

Licence d'auberge dans la cité	\$41.00
" dans les Paroisses.....	34.00
" de détailleurs par trois demiards.....	21.00
" de colporteurs.....	9.00
" d'encanteurs.....	21.00
" de manufacturiers de tabac.....	25.00
" de distillateurs.....	100.00
" de brasseurs.....	60.00

Il est illégal d'avoir en sa possession une presse à conper le tabac, un alembic ou un appareil pour brasser, à moins d'en avoir préalablement fourni une description exacte par écrit.

Pénalité en cas de contrevention \$100.00 et confiscation des dits objets.

Bureau du Revenu de l'Intérieur, Québec,
24 mai 1867.

1er juin 1867.



CONTRAT DE LA MALLE

DES PROPOSITIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OUTAOUAIS, jusqu'à Midi, VENDREDI, le 7 JUIN, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, six fois par semaine, aller et retour, entre METIS et la RIVIERE-DU-LOUP, depuis le 1er JUILLET prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture tirée par un cheval.

Les malles devront partir de la Rivière-du-Loup tous les jours, à 9 heures P. M., ou après l'arrivée de la malle de Québec ;

Arriver à Métis vingt-trois heures après le départ ;

Elles devront partir de Métis tous les jours, à 5 heures A. M. ;

Arriver à la Rivière-du-Loup vingt-trois heures après le départ.

Le Maître-Général des Postes demande aussi des PROPOSITIONS pour le transport de la malle tous les jours, entre la RIVIERE-DU-LOUP et METIS, depuis le 1er JUILLET prochain, en voitures à quatre roues et couvertes, en été, et en hiver en sleighs couverts, tirés par deux chevaux pendant toutes les saisons de l'année, conformément aux conditions suivantes :

Elles devront partir de la Rivière-du-Loup et de Métis tous les jours, aux heures qui pourront être nécessaires pour coïncider avec le service de la malle à ces deux places ; la vitesse du voyage ne devra pas être moindre de six milles par heure, y compris les relais pour toutes les fins.

Ceux qui feront des propositions pour la malle de Métis à la Rivière-du-Loup sont priés de spécifier clairement le montant demandé par eux pour le transport de cette malle, avec des voitures tirées soit par un cheval, soit par deux chevaux, conformément aux conditions spécifiées plus haut dans chaque cas.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement au contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumission en blanc, aux bureaux de poste de la Rivière-du-Loup et Métis, et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Bur. de Poste.

Bureau de l'Insp. des
Bureaux de Poste,

Québec, 10 mai 1867.
15 mai 1867.

F. CARRIER & Cie.,

A l'Enseigne du Batiment,
No. 57 RUE SAINT-JOSEPH,
VIS-A-VIS L'EGLISE ST. ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils VENDENT A REDUCTION pour argent comptant, pour le compte de leurs créanciers, tout leur immense fonds de Marchandises sèches, Hards faites, Chaussures, Pelleteries, Coiffures de toutes sortes, etc., etc., etc.

F. CARRIER & Cie.

1er juin 1867

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Témiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.
S'adresser à M. le Curé du lieu,
J. G. GAUDIN, Ptre.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANCTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.

Dr. WOOD,

Propriétaire de

L'Infirmerie de Cancer d'Ottawa,
Rue Sparks et Marie,

OTTAWA, C. O.

CANCERS GUÉRIS par un procédé nouveau, mais certain, rapide et ne causant presque aucune douleur et sans l'usage du couteau.

La guérison sera garantie, et comme preuve de ceci aucun paiement n'est demandé, jusqu'à ce que la guérison soit complète. Du moment qu'un cancer est reconnu il devrait être guéri, parcequ'il en coûte alors moins et qu'il est plus promptement guéri que lorsqu'on l'a laissé vivre plus longtemps, il n'y a rien à gagner et tout à perdre en retardant. Ce qui paraît être dans l'estomac, au cou, aux paupières ou ailleurs un inoffensif bouton ou encore une verrue ou une ulcère sur les lèvres, peut dans quelques mois devenir un hideux, dégoûtant et terrible foyer de maladies. Si on l'exige, des renseignements seront donnés par les personnes qui ont été guéries depuis plusieurs années et qui sont maintenant plein desanté et de vie. Toute communication sera promptement répondue. Aucun argent n'est exigé ou demandé, avant une parfaite guérison.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Le 29 mai 1867.

- | | |
|---------------------|----------------------|
| A | |
| Alpenie, W | Auger, Eusèbe |
| Anctil, Augustin | Anctil Joseph (2) |
| B | |
| Bertrand, Franc | Blais, Laurent |
| Blouin, Etienne | Bossé Louis |
| Bérubé, Charles | Bourgelas, François |
| Bérubé, Félix | Boucher, Bruno (2) |
| Bérubé, François | Blanchet, Révd C |
| Belvin, Paul | |
| C | |
| Chouinard, Thomas | Caron, Pierre |
| D | |
| Dechêne, Cléophas | Dubé, Michel |
| Déry, Joseph & Frs | Doye, Miss Ellen |
| Dumas, Chryostôme | Dubé, Octave |
| Dorvillier, Pierre | |
| E | |
| Emond, Narcisse | |
| F | |
| Foley, Miss A Sarah | Fèvre, Jean Baptiste |
| G | |
| Goulet, Charles | Grondin, M D V |
| H | |
| Hudon, Joseph | |
| L | |
| Langlois, Odilon | Jos. Lapoissonnière |
| Lévêque, Napoléon | Lessard, Urbain |
| M | |
| Martin, Thomas | Michael, Veuve J B |
| Michaud, J. B. | McLunie, W. |
| O | |
| Ouellet, Alphonsine | Ouellet, Pierre (2) |
| Ouellet, Alphonse | Ouellet, J. B |
| P | |
| Pelletier, Abraham | Pelletier, Léon |
| Pelletier, André | Pelletier, Paul |
| Pelletier, Charles | Pineau, Ovide |
| Pelletier, Edouard | Polet, François |
| Pelletier, Elzéar | Perron, Dlle Marie |
| Pelletier, Joseph | |
| R | |
| Roy, Clovis | Roy, Frédéric |
| Robiard, Joseph | |
| S | |
| Sirois, Joseph (2) | St.-Pierre, Eusèbe |
| T | |
| Tanguay, O | |
| V | |
| Vinette, Régis | |
| W | |
| Walel, Joseph | |

JOSEPH DIONNE,
Maître de Poste.

29 mai 1867.

**NOUVELLE INVENTION
PRESSE ANCTIL.**

Le peu d'espace qu'occupe cette presse (3 pieds sur 18 pouces), son peu de complication, la facilité et la promptitude de son fonctionnement en font un instrument indispensable à toute imprimerie. En effet, quel est le maître imprimeur qui, pour la bagatelle de \$35.00, voudrait se priver d'une presse avec laquelle l'homme le moins habile peut exécuter dans une heure 400 impressions, sans éprouver aucune fatigue.

Grandeur de la platine : 18 pouces sur 14.

S'adresser à

EUSÈBE ANCTIL

F. X. ANCTIL,

Propriétaires,

à Ste. Anne de la Pocatière.

**AMERICAN
AGRICULTURIST**

Tous ceux qui s'occupent d'agriculture, et qui savent lire l'anglais, devraient s'abonner au journal agricole qui se publie à New-York, sous le titre de *American Agriculturist*. Ce journal s'occupe de la culture des champs, des jardins et d'économie domestique. Il paraît une fois par mois, contient 32 pages de matière, un nombre considérable de gravures à chaque numéro. Il est, tant sous le rapport de la forme que sous celui au fond, aussi recommandable que peut être une publication du genre. Il compte un quart de siècle d'existence.

Les propriétaires de ce journal, MM. Orange Judd et Cie., vû sa grande circulation (125,000 abonnés), ont pu réduire le prix de l'abonnement à la petite somme de \$1.50 par année, outre les frais de poste qui se montent à 12 cents.

L'abonnement date du 1er janvier dernier, et on peut se procurer les numéros publiés depuis cette date. On peut également se procurer tous les volumes publiés depuis 1857, au prix de \$1.50 par volume, en s'adressant à

ORANGE JUDD & Co.,
41 Park-Roy, New-York City.

Ceux qui feront parvenir directement à Firmin H. Proulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes*, la somme de \$1.87 recevront pendant un an l'*American Agriculturist* et la *Gazette des Campagnes*.

**J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,**

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

**NOUVELLES
MARCHANDISES SECHES**

A BON MARCHÉ.

VENANT d'être reçu chapeaux de paille nouveaux — Robes — Indiennes — Batiste française frappée, — Garnitures — Boutons — Parasols — Manchettes et Collets — Jupons — Rubans — Garnitures d'Amber nouvelles.

Département des Messieurs :

TWEED du Canada — Tweed écossais — Etoffes à surtout — Flanelles à chemises — Flanelles de fantaisie — Attaches et Echarpes — Chemises blanches — Chemises et Pantalons — Valises en cuir nouvelles — Gants, etc.

A vendre chez

LÉGER et RINFRET

No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville

1er mai 1867.

Québec.

BROME DE SCHRADER,

Les écrits qui ont paru dans les Nos. de la *Gazette des Campagnes* du 1er mai et 1er juillet 1865, ainsi que du 2 janvier 1866, et du 1er mars 1867, à la page d'annonces, recommandant la culture de cette plante fourragère, pouvant donner deux récoltes par été, suffisent pour inviter les cultivateurs à envoyer 25 cents en estampilles, par lettre affranchie, au soussigné qui s'empresera de leur faire parvenir, par le retour de la malle, un paquet de cette graine, suffisant pour en faire l'expérience, et pouvoir se procurer de la graine.

NOUS venons de recevoir une certaine quantité de graine de Grand Tabac du Connecticut. Celui de qui nous l'avons achetée, a obtenu le premier prix à l'Exposition de cet Etat. Ceux qui désirent s'en procurer devront se hâter, car nous croyons que la petite quantité que nous possédons sera bientôt épuisée.

FIRMIN H. PROULX.

A VENDRE

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie, savoir :

- La ferme du Barachois.... 1300 arpents
- La ferme du Moulin..... 450 "
- La ferme du Village..... 450 "
- La ferme du Portage..... 200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E. PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

VENANT D'ETRE PUBLIÉS
ET A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE LA
"Gazette des Campagnes"

ANNALES DU COLLEGE DE STE. ANNE
Première livraison.

CATALOGUE

PAR ORDRE ALPHABETIQUE
DES ÉLÈVES DU

COLLEGE DE STE. ANNE

Depuis sa fondation en 1829 jusqu'à 1867, avec la date d'entrée, sortie, résidence et profession de chaque élève, suivi d'une liste des Directeurs et Professeurs, par ordre chronologique, et se terminant par un obituaire des élèves morts au Collège depuis ce temps.

Prix : 2 schellings

Ceux qui nous feront parvenir, par lettre affranchie, 44 centimes en estampilles de poste, en recevant un exemplaire par le retour de la malle. Les demandes doivent être faites au plus tôt, car il a été imprimé un nombre très-limité de cet ouvrage.

ESSAI

SUR

LE LUXE

ET LA

VANITE DES PARURES,

SPÉCIALEMENT DÉDIÉ AUX PERSONNES
DE LA CAMPAGNE,

Pas Al. Mailloux, Ptre. V. G.

Prix : 36 sous.

Ceux qui désirent le recevoir par la poste, devront nous faire parvenir 34 centimes, en estampilles de poste.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PÊCHERIES,

Ottawa, 26 Avril 1867

Le règlement suivant concernant la Pêche à été approuvé et adopté par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, le 25 courant, en vertu du Statut 29 Vict. Cap. 11, (Acte des Pêcheries.)

"On ne pourra pêcher, prendre ou tuer le saumon avec des rats ou autres appareils dans le Bas-Canada, excepté en vertu de baux ou permis accordés par le Département des Terres de la Couronne."

Certifié,

A. CAMPBELL,

Commissaire des Terres de la Couronne

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS

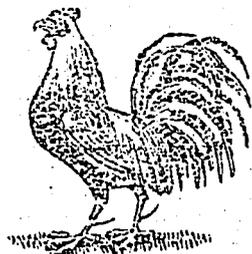
De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	12 10 P M	3-00 P M
Hadlow	12-15	2-55
Chaudière Junction	12-45	2-35
St Jean Chrysostôme	1-00	2-25
St Henri	1-15	2-10
St Charles	1-50	1-50
St Michel	2-10	1-20
St Valier	2-25	1-00
St François ou Berthier	2-40	12-35
St Pierre	2-55	12-20
ST THOMAS	3-10	11-55 AM
Cap St Ignace	3-35	11-20
L'Anse à Gile	3-47	11 00
L'ISLET	4-00	10-45
	4-15	10-30
Trois Saumons	4-30	10-20
St Jean Port Joli	4-50	10-00
Elgin Road	5-06	9-46
St Roch	5-25	9-30
STE ANNE	5-55	9-05
Rivière Ouelle	6-20	8-40
St Denis	6-40	8-20
ST PASCAL	7-00	8-00
Ste Hélène	7-25	7-40
St André	7-40	7-30
St Alexandre	7-55	7-15
Chemin du Lac	8-20	6-55
RIVIERE-DU-LOUP	8-45	6-30

C. J. BRYDGES,
 Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,
 Surintendant local.

MANUEL D'ELEVAGE
 DES
OISEAUX DE BASSE-COUR
 PAR
L. B. SILVER



Cet ouvrage est absolument utile. Il nous enseigne comment se procurer des œufs en aucun temps de l'année. Illustré de 70 gravures. Envoyez, par lettre affranchie, 50 cents en estampiles au soussigné, qui vous fera parvenir ce livre par le retour de la malle.

FIRMIN H. PROULX,
 Ste Anne de la Pocatière

C'est le temps ou jamais d'acheter des animaux de meilleures races

GRAND AVANTAGE AUX CULTIVATEURS!!!

Le Gouvernement Canadien, dans le but de faciliter l'achat d'animaux de race améliorée, ois-eaux de basse-cour de premier choix, exempte, par un avis publié dans la *Gazette Officielle*, les Sociétés d'agriculture qui feraient l'achat de tels animaux, etc., aux Etats-Unis, des droits de Douane. Les cultivateurs trouveront avantageux de pouvoir s'adresser à un des établissements le plus en renommé aux Etats-Unis, celui de L. B. Silver. Ce Monsieur a établi à Ste. Anne de la Pocatière une

AGENCE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES" DE



L. B. SILVER
SALEM, OHIO
IMPORTATEUR
ELEVEUR
 ET
FOURNISSEUR

D'ANIMAUX DE PREMIER CHOIX ET TRES RARES

Cochons blancs de Chester, Ohio,

Provenant de CHAMPION qui à neuf semaines pesait 100 livres, et a obtenu les premiers prix aux principales Expositions des Etats-Unis. Leur pesanteur peut atteindre de 500 à 1000 livres, même jusqu'à 1200 livres.

Moutons mérinos, moutons Leicester de premier choix, à vendre à bas prix. On peut également se procurer toutes espèces d'oiseaux de Basse-cour: Poules noires de Java, de Bramah, Pouter, White Face Black Spanish, Creve-cœur, Golden Poland, Dorkings blanches, Dominique, Noires d'Afrique, Dindes blanches de Hollande, Oies chinois, Canards du Brésil, etc.

Pour informations s'adresser directement à Firmin H. Proulx, qui est spécialement autorisé à recevoir des commandes pour cet établissement.

NOUVELLES MARCHANDISES

NOUVELLES Etoffes à robes, Etoffes à Mantilles, Garnitures pour robes et Mantilles, Chapeaux de paille pour dames, Chapeaux de paille pour enfants, Cols et manchettes pour dames, Etoffes à Jupons, Cravates pour dames.

NOUVEAUX Tweeds de printemps et d'été, Nouveaux melletons, Draps d'été, Flanelles (tissus fins) pour l'été, Cravates et Cols, Chemises, etc., Drap noir français, Casimires, etc., Drap bleu, Drap gris, etc.

MERINOS double, grande variété, Drap d'Albert, Cordé Royal, Soie, Drap d'été, etc., etc., Ceintures de laine, Chapeaux de satin, Chapeaux de paille, Chapeaux de feutre pour MM. du Clergé.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES,
 1er mai 1867. Québec, Rue Sous-le-Fort

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à **MONTMAGNY,**
 près de l'Eglise.
 14 avril 1866.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

ROYAL VICTORIA HOTEL,
HUBERT PICHÉ,

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.